



# PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Tarbes, le 13 août 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID-19

#### **Port du masque obligatoire les 14 et 15 août à Lourdes**

**Le préfet, en concertation avec le maire de la ville de Lourdes, rend le masque obligatoire dans certains secteurs de la ville, le week-end des 14 et 15 août 2020.**

Au-delà de l'obligation généralisée du port du masque dans les lieux publics clos, un décret du 30 juillet 2020 habilite le préfet à étendre l'obligation du port du masque à certains lieux publics découverts si les circonstances locales le justifient pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Compte tenu des flux de personnes attendus le week-end des 14 et 15 août 2020 à Lourdes, du fait du pèlerinage de l'Assomption et du match de rugby Pau-Bayonne, et afin de limiter au maximum le risque de propagation du virus, le port du masque est rendu obligatoire, **même en extérieur**, pour toute personne de onze ans ou plus se rendant dans l'une des zones suivantes :

**1. Aux abords du sanctuaire, port du masque obligatoire les 14 et 15 août 2020, de 06h00 à 24h00.**

- l'avenue Monseigneur Théas
- la Place Monseigneur Laurence
- l'avenue Schoepfer
- la rue Sainte Marie
- l'avenue Bernadette Soubirous
- la rue Saint Joseph
- le boulevard Père Rémi Sempé
- le passage Saint-Louis

**2. Sur la place du champ commun, port du masque obligatoire le 14 août 2020, de 11h00 à 18h00.**

- place Marcadal
- rue Laffitte
- rue de la Halle
- place du champ commun nord et sud incluant l'emplacement du marché extérieur le matin

